

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEA 011-436/16/BM**

**■ Approbation d'une convention pour le versement de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à Agglopoce Provence Assainissement (A.P.A) pour les travaux de mise en conformité réglementaire de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectif de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**MET 16/828/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif, aux installations d'assainissement non collectif et des recommandations faites par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en conformité les systèmes de contrôle d'autosurveillance sur ses différents ouvrages d'assainissement collectif, pour le Conseil de Territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues,

Ces travaux porteront sur l'installation de préleveurs sur les déversoirs en tête des stations d'épuration et en sortie des stations, sur l'installation de débitmètres, de capteurs de température, d'équerres pour la mesure de niveau, sur la fourniture de plaque aluminium pour mesures sur sites, et sur la pose de réglets réglementaires.

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

**Le coût global de cette opération est de 122 023 €HT.**

Par délibération communautaire n°287/15 du 7 décembre 2015 le Conseil Communautaire de l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre –Durance dite Agglopoie Provence a autorisé la sollicitation des partenaires financiers pour la réalisation de ces travaux. Un dossier de demande de subvention a été déposé le 09/12/2015 auprès de l'Agence de l'Eau dont le niveau de financement attendu est de 30%, soit une aide potentielle sur la totalité des travaux de 36 000 €.

Afin de faciliter l'exploitation et la gestion du service public, par courrier du 21 septembre 2015, l'ex Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence a autorisé son délégataire Agglopoie Provence Assainissement (APA) à réaliser une partie de ces travaux à hauteur de 97 472 € HT en substitution de travaux initialement prévus au contrat de délégation de service public.

Les travaux restants, pour un montant de 24 551 €, pourront être réalisés par le délégataire grâce au versement de la subvention attendue de l'Agence de l'Eau. Il n'y aura ainsi pas d'augmentation de la redevance du délégataire pour la réalisation de ces travaux.

Pour équilibrer le plan de financement, l'aide de l'Agence de l'Eau sera plafonnée à 24 550 €.

Afin d'effectuer le versement de la subvention accordée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au délégataire APA au prorata des dépenses effectuées et justifiées par celui-ci dans la limite de 24 550 €, une convention de versement (annexée à la présente) est nécessaire entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et son délégataire APA, ayant pour objet de définir les droits et obligations des parties.

Le délégataire s'engage notamment à produire un état récapitulatif des dépenses qui sera co-signé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et fourni à l'Agence de l'Eau pour justifier des dépenses engagées. La subvention devra être prise en compte dans le bilan annuel d'exploitation d'APA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de versement de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à Agglopoie Provence Assainissement (A.P.A) ci-annexée

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les recettes en résultant seront constatées au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI